

Éditorial mai 2008

Prévention versus répression : pour une bonne gestion du risque pénal au sein de l'entreprise !

Il existe un lien étroit entre la prévention et le traitement du risque juridique au sein de l'entreprise et notamment du risque pénal susceptible de se révéler dans tous les aspects de la gestion de la société tant dans son activité, que dans son organisation sociale, dans ses relations avec les tiers - clients ou fournisseurs mais également institutionnels et partenaires dans ses relations internationales et dans sa stratégie financière et de développement, et son efficacité économique.

Une gestion efficace du risque pénal suppose d'abord une parfaite connaissance des risques encourus et donc un audit de celui-ci et ensuite la mise en place d'une stratégie d'évitement par une organisation ad hoc.

Les enjeux en présence tiennent à la maîtrise des coûts pour l'entreprise (coût humain, managérial, d'image, de communication) et au respect d'obligations imposées par les marchés et les autorités publiques en terme de transparence (qualité, informations financières, processus décisionnels).

Fort de ce constat, le Cabinet Jean-David Guedj & Associés, qui rassemble des praticiens et universitaire, a organisé avec l'université de VERSAILLES SAINT QUENTIN un colloque qui se tiendra le **jeudi 22 mai 2008 à La Maison du Barreau de Paris**, sur le thème de : « *La gestion du risque pénal dans l'entreprise : un enjeu d'efficacité économique ?* »

Nous vous attendons nombreux à cet évènement qui consacre la rencontre du monde de l'Université, des praticiens et de l'entreprise et qui j'en suis sûr répondra à beaucoup de vos questions!

Jean-David GUEDJ